

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 10 Octobre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 33 Absent : 1 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 323/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 10 Octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 Octobre 2017</p> <p>Présents : Mmes Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mme Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Mrs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à M. Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Mme Paulette LENORMAND.</p> <p>Absent: M. Jean VIOLLET.</p> <p>M. Emmanuel GEORGES est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,
Vu la délibération du SYANE en date du 21 Septembre 2016,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes Usse et Rhône d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,
Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Septembre 2016.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adopté par le SYANE le 21 Septembre 2016.
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur, du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

**Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Envoyé en préfecture le 12/10/2017

Reçu en préfecture le 12/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20171010-323_2017-DE